



Missions, fonctionnement et moyens du CE

*Cette formation est proposée comme base de connaissances à tous les élus qui veulent mieux utiliser leurs prérogatives
Cette formation est ouverte aussi bien aux anciens élus qui attendent une mise à jour de leurs connaissances qu'aux nouveaux pour exercer pleinement leur mandat*

Programme de la journée

Historique de l'institution

- pourquoi un CE à ce moment là ?
- le CE, ses origines,
 - son évolution depuis sa création

Les attributions économiques

- le CE est informé et consulté
- quels sont les rendez-vous d'information ?, sur quels contenus ?
- pourquoi consulter le CE ?, comment ? sur quels domaines
 - qu'est-ce que l'avis du CE
- comment organiser efficacement une consultation du comité

Le fonctionnement collégial

- qui compose le CE en réunion, les suppléants disposent-ils de la liberté d'expression ?
- comment fonctionne la réunion du CE ?
 - qui décide de l'ordre du jour ? qui rédige le PV ?
 - le président peut-il faire obstacle à une rédaction dans le PV ?
- quel est le rôle du secrétaire et du président ?
- comment organiser la réunion pour être efficace ?
 - comment restituer la réunion ?

La gestion des activités sociales et culturelles

- quelles sont les obligations des élus dans la gestion de leurs activités ?
 - la politique des élus et les attentes des salariés
- comment place le CE au cœur de l'animation de la collectivité de travail ?
- quels sont les risques encourus par la gestion des activités ?
 - qui est responsable ?

Les moyens

- moyens financiers : les 2 budgets gérés distinctement
 - quelles sont les modalités à respecter ?
 - peut-on organiser des activités qui engagent les 2 budgets ?
- les moyens matériels : le local, les équipements
- les heures de délégations peuvent elles être partagées entre élus, avec les suppléants ?
- les moyens intellectuels,
 - comment recourir aux experts, à quelle occasion ? dans quels buts ?
 - quels sont les droits des élus à la formation CE ?